

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

OBJET : Règlement numéro 016-137, modifiant le règlement de zonage 03-41 afin de restreindre les coupes forestières dans les zones de conservation

À la séance publique de consultation du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le lundi 1^{er} août 2016 à 20 h à la salle du conseil municipal située dans le local 216 du centre le Sillon, 554, rue Lemelin, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Gaston Beaucage, Dominique Labbé et Murielle Lemelin sous la présidence de la mairesse Lina Labbé.

Est également présent le directeur général/secrétaire-trésorier Marco Langlois.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de règlement.
2. Période de questions.
3. Levée de la séance.

Item 1 Présentation du projet de règlement

Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier fait un résumé du projet de règlement numéro 016-137.

Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 03-41 afin d'autoriser seulement les coupes de récupération et les prélèvements à des fins domestiques dans les zones de conservation.

Item 2 Période de questions.

Pourquoi ce règlement?

Réponse : Pour corriger un problème dans la réglementation et mieux gérer les zones de conservations municipales.

2 personnes étaient présentes à la rencontre.

016-080

Item 3 Levée de la séance.

La levée de la séance est proposée par, Maude Nadeau appuyée par Michel Gagné, il est 20 h 07.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)